



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

<http://sflgc.org/>

Assemblée générale annuelle

Procès-verbal

L'Assemblée générale annuelle de la Société française de littérature générale et comparée a eu lieu le **samedi 18 novembre 2023** à la Sorbonne nouvelle, campus Nation, salle C 202 (8 avenue Saint-Mandé, 75012 Paris)

Elle a été précédée à 14h d'une table-ronde « Écrire l'expérience de la traduction » qui a réuni Corinna Gepner et Rosie Pinhas-Delpuech, animée par Anne-Rachel Hermetet, Vice-Présidente à la Recherche, et Jean-Louis Haquette, Président de la Société.

Présentes et présents : Thomas Barège, Aurélie Barjonet, Charles Brion, Cécile Brochard, Oriane Chevalier, Yves Chevrel, Élodie Coutier, Yvan Daniel, Louise Dehondt, Paolo Dias Fernandes, Anne Duprat, Bernard Franco, Anne-Isabelle François, Marie de Gandt, Jean-Louis Haquette, Anne-Rachel Hermetet, Sylvie Humbert-Mougin, Marion Lata, Françoise Lavocat, Claudine Le Blanc, Claire Lechevalier, Véronique Léonard-Roques, Annick Louis, William Marx, Tristan Mauffrey, Stéphane Michaud, Marie Mossé, Dominique Peyrache-Leborgne, Yolaine Parisot, Émilie Picherot, Delphine Rumeau, Florence Schnebelen, Zoé Schweitzer, Marthe Segrestin, Nina Soleymani, Anne Teulade, Yen-Mai Tran-Gervat, Cyril Vettorato, Tatiana Victoroff, Anne-Gaëlle Weber, Philippe Zard.

Représentées et représentés : Nicolas Aude, Carole Boidin, Chloé Chaudet, Yves Clavaron, Anne Ducrey, Guy Ducrey, Ariane Ferry, Caroline Fischer, Irène Gayraud, Audrey Giboux, Florence Godeau, François Lecercle, Monique Le Roux, Gaëlle Loisel, Guillaume Métayer, Jean-Marc Moura, Danielle Perrot-Corpet, Claire Placial, Isabelle Poulin, Régis Salado, Judith Sarfati-Lanter, Enrica Zanin, Karl Zieger.

L'Assemblée débute à 15h30 par la remise du Prix de thèse de la SFLGC. Ont été distinguées cette année Marie Mossé, dont la thèse s'intitule *L'Invention du voyage d'Islande au XIX^e siècle : genèse, contexte et enjeux d'une forme littéraire*, et Marion Lata, pour une thèse intitulée *Matières de lecture. Pour une théorie de l'exemplaire, de la littérature papier à la littérature numérique*. Les prix sont respectivement dotés de 1000 euros et 500 euros.

Le Président remercie et félicite les lauréates pour la qualité de leur recherche et sa dimension innovante. La Vice-Présidente à la Recherche les félicite à son tour. Chacune des deux lauréates présente ensuite à l'assemblée son travail. Elles sont chaleureusement applaudies.

Le Président remercie chaleureusement membres de la Société qui ont bien voulu faire le déplacement un samedi après-midi.

On lit ensuite les vingt-trois procurations reçues.

1. Le **procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 novembre 2022** est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

Le rapport du Président, le dernier après deux mandats consécutifs, sera assez bref, dit-il. Pour commencer, il se félicite du nombre croissant d'adhérents : de 216 en 2019 à 310 en 2023, de 13 à 56 doctorantes et doctorants. Certes, les chiffres ne font pas tout, mais il lui semble qu'il faut se réjouir de ces indices de la bonne santé de la Société. Cette augmentation doit sûrement beaucoup à la politique efficace de relance individuelle et il remercie pour leur action Aurélie Barjonet, Tatiana Victoroff et Zoé Schweitzer. Elle s'explique aussi peut-être par l'attractivité de la SFLGC elle-même. Et, de fait, la Société a évolué ces quatre dernières années. En témoignent tout particulièrement quatre éléments. Il s'agit, tout d'abord, de modifications dans l'organisation de la vie de la Société avec le recours ponctuel au distanciel pour des réunions du conseil d'administration ou de son bureau, qui a facilité la régularité des échanges, et l'usage récurrent de la visioconférence pour la réunion dédiée au choix des programmes d'agrégation. La Société a également été à l'initiative de propositions scientifiques : une rencontre dans le cadre d'« Horizon comparatiste » qui a permis un riche dialogue avec un auteur indien à l'occasion du Salon du Livre de Paris, une saison de conférences de chercheurs en littérature comparée intitulée « Littératures en partage », qui connaîtra prochainement une deuxième édition, et la table ronde d'aujourd'hui qui a permis de faire dialoguer traductrices et comparatistes et qui laisse augurer d'autres rencontres. Le troisième élément significatif est l'organisation de doctoriales, en alternance avec les congrès et avec la même place que ceux-ci. On souhaite que le travail mené par l'atelier des doctorants soit amplifié par ces rencontres régulières et, inversement, que l'atelier bénéficie de ces doctoriales pour se développer. Enfin, l'ouverture de la discipline aux corpus extra-européens s'est confirmée comme en témoigne le programme mis aux concours de l'agrégation en 2023 et 2024 ou le thème choisi pour le prochain congrès de la SFLGC à Clermont-Ferrand. Le Président souhaite, enfin, insister sur la place essentielle des doctorantes et des doctorants et des jeunes docteurs, dont atteste notamment l'inscription dans la vie de la Société du Prix de thèse, fondé par l'ancienne présidente de la SFLGC, Anne Duprat. Celles-ci et ceux-ci sont la fécondité de la discipline et illustrent par leurs travaux la diversité des approches et la dynamique des recherches.

Pour conclure, Jean-Louis Haquette voudrait faire des remerciements et formuler quelques vœux : des remerciements au bureau et au conseil d'administration, qui a toujours été un précieux appui et sur la disponibilité et les compétences duquel il a pu compter. Cette convergence de bonnes volontés est essentielle à la vie de la Société. Des vœux pour une place accrue faite jeunes chercheurs et en faveur de la visibilité de notre discipline qui constitue un rempart fragile mais signifiant au service d'une certaine idée de la vie littéraire et intellectuelle, entendues comme espace de découvertes, de contacts, de partage et non de repli, de simplifications ou d'égoïsmes identitaires.

3. Rapport de la Trésorière

La trésorière, Aurélie Barjonet, présente son rapport, qu'elle a établi au début du mois de novembre : Les cotisations sont stables cette année (à cette date 248 membres réguliers et 56 doctorants ont cotisé contre 251 membres réguliers et 48 doctorants à la date du 23/11/2022). Comme chaque année, deux personnes ont payé deux fois, et le 2^e virement a été compté, avec leur accord, pour 2024.

Les postes de dépense de l'année 2023 ont été pour le moment :

- Comme l'année dernière, l'AILC a réclamé sa part des cotisations, soit 10 € pour les membres qui cotisent 40 euros, soit 1560 € pour 156 membres au 28/04/2023.
- La SFLGC a participé aux Doctoriales d'Angers à hauteur de 1000 €.
- Le Prix de thèse de la SFLGC 2022 d'un montant de 1 000 € (débité le 29/6/23)
- La Journée d'agrégation est revenue à 405,30 € contre 248,10 € l'année dernière (cela est dû à la prise en charge du billet de train de Caroline Lepage et au prix du déjeuner).
- Les frais de gestion du site (182,24 €) ont augmenté car nous avons changé d'abonnement afin d'augmenter notre quota de données (nous sommes passés de 6,99 € à 10,99 € par mois). En juillet, nous avons versé 390 € à Denis Chiron pour l'évolution et l'amélioration du site et en mai 418 € versés à Mikaël Cixous en mai pour l'évolution graphique du site. Rien à signaler de ce côté car il y a toujours des ajustements à faire, chaque année.
- Les frais bancaires sont passés à 238,12 € contre 235,77 € en 2022, cette augmentation est due à l'augmentation légère des frais de gestion de compte. A signaler : cette année, 2 personnes ont versé 400 euros au lieu des 40 euros de cotisation attendue. Outre le travail que cela donne (alerter le cotisant, solliciter son IBAN, créer un nouveau bénéficiaire, effectuer et vérifier le virement), cela augmente aussi légèrement les frais bancaires...

- Nouveau : nous percevons depuis le 1/09/2023 5,03 €/mois en soutien association sportive/culturelle. Interrogé, le conseiller bancaire a expliqué que « Dans le cadre du Dividende Sociétal, le Groupe accompagne les associations de proximité exerçant une activité dans les secteurs sportif ou culturel. Les cotisations des offres bancaires packagées sont remboursées jusqu'au 31/12/2024 ».

La SFLGC dispose à ce jour de 16,497,12 € sur son compte courant.
Sur le livret bleu, il y a 25.254,91 €.

Dans les dépenses à prévoir :

- *Poétiques comparatistes*, le volume dirigé par F. Sounac étant sous presses.
- Pour le site, il reste un virement OVH (en décembre 2023)
- 1500 € pour les prix de thèse 2023. En 2021, le prix de thèse a été financé pour moitié par l'IUF d'Anne Duprat (500 €). On rappelle que la société accepte la contribution de mécènes pour ce prix.

Aurélié Barjonet remercie Zoé Schweitzer et Tatiana Victoroff : cet été, elles se sont partagées toutes trois le travail de relance personnelle qui s'est avéré très efficace.

Elle souhaite également alerter sur la domiciliation de notre Société, toujours 17 rue de la Sorbonne. Qui a accès à cette adresse, ne faut-il pas indiquer une adresse à Paris 3 ?

* * * * *

RAPPORT du Contrôleur des comptes :

Après consultation des relevés qui m'ont été fournis par Aurélié Barjonet, je confirme l'exactitude du rapport financier. Le budget de notre Société est équilibré, les dépenses (en tenant compte de factures encore à régler) et les recettes (stables par rapport à l'année 2022) sont quasi identiques.

Par conséquent, je me permets de demander à l'AG de valider le rapport financier ... avec tous nos remerciements à la trésorière pour la gestion exacte des comptes et la précision de ses rapports.

Fait à Tours, le 9 novembre 2023

Karl Zieger

Le rapport financier chiffré est joint en annexe à ce procès-verbal.

Le bilan financier est voté à l'unanimité.

Le Président remercie vivement Aurélié Barjonet pour tout le travail accompli, son efficacité et sa régularité.

4. Rapport de la Vice-Présidente chargée des relations internationales

La parole est donnée à Claudine Le Blanc. Son rapport sera bref, dit-elle.

Elle rappelle qu'en 2022 se sont tenus deux congrès internationaux auxquels la SFLGC a participé, ceux de l'AILC, en Géorgie, et de la SELC, à Rome. L'activité internationale a été moins soutenue en 2023, où ont eu lieu les doctorales. Le congrès de Clermont en juin prochain consacre l'ouverture internationale de la SFLGC puisque Lucia Boldrini, présidente de l'AILC, y sera présente.

Elle espère que d'autres rencontres d'« Horizon comparatiste » pourront avoir lieu et signale que l'ouvrage de Deepak Unnikrishnan, *Temporary People*, qui avait été discuté en 2021, vient de paraître en français : *A titre provisoire*, Nouvel Attila, 2023.

Le chantier des relations avec la Société comparatiste espagnole, initié grâce à Elodie Coutier, sera à poursuivre par le nouveau bureau.

L'ombre des tristes conjonctures actuelles pèse sur les relations internationales ; nombre de pays sont actuellement déconseillés par le ministère et il est bien des pays où les Français, y compris les enseignants-chercheurs ne sont pas bienvenus. Ce contexte affecte les relations internationales entre les Sociétés mais les rend aussi plus nécessaires et requiert l'investissement des membres de ces Sociétés.

Le Président la remercie chaleureusement.

5. Rapport de la Vice-Présidente chargée de la recherche

Anne-Rachel Hermetet prend la parole.

Son propos concerne d'abord le Prix de thèse. Elle donne à nouveau le nom des lauréates de 2023 et indique que le jury est composé du Président de la Société, des membres du bureau et des membres volontaires du

Conseil d'administration. Chaque dossier fait l'objet d'une double évaluation. Ce mode d'organisation semble le meilleur de ceux mis en œuvre jusqu'à présent. Elle voudrait souligner la grande qualité des thèses soumises pour le Prix.

Elle souhaite vivement encourager les doctorantes et doctorants à déposer leur candidature et sollicite pour ce faire le concours des directrices et directeurs de thèse.

Elle évoque ensuite les Doctoriales, qu'elle a elle-même organisées (Université d'Angers) pour faire quelques remarques : elles se sont tenues durant deux jours, et non une seule journée, ce qui a permis d'organiser des conférences (Claudine Le Blanc et Zoé Schweitzer sont intervenues), des tables rondes, consacrées aux cotutelles et aux revues, et s'est avéré très profitable pour la qualité des échanges entre tous les participants. Les doctorantes et doctorants d'université de taille moyenne, en particulier, ont pu nouer des relations informelles, toujours très positives.

Les prochaines doctoriales seront organisées à Reims grâce à Jean-Louis Haquette, en 2025. Les candidatures pour 2027 sont bienvenues !

Le Président remercie très chaleureusement la Vice-Présidente chargée de la recherche pour son implication, soulignant notamment le succès de ces doctoriales angevines.

6. Rapport de la Vice-Présidente chargée de l'enseignement

La parole est donnée à Marthe Segrestin. Celle-ci commence par dire qu'il va surtout être question de l'agrégation dans son rapport, tout en se demandant s'il serait intéressant de diversifier le champ de l'enseignement pour la SFLGC à l'avenir.

Elle souhaite tout d'abord remercier Philippe Postel qui s'est beaucoup impliqué pour le nouveau programme qu'il avait proposé.

Elle revient ensuite sur les propositions de programmes : autant il y avait abondance de propositions en 2022, autant celles-ci furent rares en 2023. Pour chercher à éviter que cela ne se reproduise, on a convenu de fonctionner un peu différemment en 2024 : la Vice-Présidente chargée de l'enseignement collectera dès avant l'été des promesses de sujets, ce qui lui permettra d'apprécier au mieux la situation et de préparer en conséquence la réunion d'automne, où sont soumises aux collègues des propositions précises.

Les différentes réunions consacrées à l'agrégation réunissent chacune une quarantaine de collègues, ce qui traduit l'implication de la communauté.

Pour conclure, elle voudrait remercier Anne Teulade, ancienne présidente du jury de l'agrégation externe, grâce à laquelle il est à présent acquis que l'épreuve de littérature comparée à l'agrégation interne est désynchronisée ; ainsi que Delphine Rumeau pour l'envoi du bulletin qui contient toutes les informations relatives à l'agrégation.

Jean-Louis Haquette remercie beaucoup Marthe Segrestin pour son travail durant ces deux dernières années et une organisation de ces réunions toujours très réussie. À des collègues qui souhaiteraient proposer un programme, il rappelle que la seule obligation consiste à organiser la journée de bibliographie de la SFLGC, il n'y en a aucune concernant les publications, notamment commerciales.

7. Rapport de la Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation

Delphine Rumeau prend la parole. Elle commence par remercier toute l'équipe du site, les collègues qui veulent bien s'occuper de l'annuaire et du wiki des postes, dont on sait combien ils sont utiles et consultés. Le site avait vu l'apparition d'une carte en 2022, il a continué d'évoluer en 2023, notamment par ses couleurs et la disposition plus horizontale des onglets. Un abonnement augmenté a été souscrit en 2023 qui s'avère utile. Celui-ci bénéficie du travail formidable de Denis Chiron et Mikaël Cixous.

Néanmoins, bien des modifications, d'importance variable, restent à faire et le temps, par exemple concernant les fiches annuaires ou la publication des soutenances de thèse. Il ne faut pas hésiter à écrire pour faire des suggestions relatives au site.

La Bel ou bibliothèque comparatiste va être revue grâce au travail initié par Enrica Zanin.

Quelques informations : le site est très fréquenté et de plus en plus ; 600 visiteurs par jour, 12000 clics par jour ; la rubrique consacrée à l'agrégation est, comme les années passées, la plus consultée.

Elle invite les membres à soumettre leurs annonces un peu à l'avance, idéalement un mois avant la date concernée, pour garantir la meilleure diffusion compte tenu des délais liés à l'envoi de la newsletter toutes les trois semaines.

Delphine Rumeau conclut son propos en faisant appel aux bonnes volontés pour former une nouvelle équipe pour le site, en particulier pour la mise en ligne des textes, dont Chloé Chaudet a bien voulu s'occuper pendant longtemps, et des actualités ou pour l'annuaire.

Le Président remercie vivement la Vice-Présidente chargée de la diffusion et de la valorisation pour toutes les améliorations apportées au site comme pour son suivi constant du site dont on sait l'importance cruciale pour la vie de la Société.

8. Élections en vue du renouvellement de la moitié du Conseil d'administration

L'élection vise à renouveler la moitié du conseil d'administration, soit 12 postes. L'ensemble des membres présents et représentés, au moment où a eu lieu l'élection, s'est exprimé : 63 bulletins ont été reçus.

Ont été élues et élus :

Cécile BROCHARD (Nantes)

Yvan DANIEL (Clermont-Ferrand)

Sylvie HUMBERT-MOUGIN (Tours)

Claire LECHEVALIER (Caen)

Véronique LEONARD-ROQUES (Brest) [2^{ème} mandat]

Yolaine PARISOT (Créteil)

Emilie PICHEROT (Lille)

Yan-Mai TRAN-GERVAT (Sorbonne nouvelle)

Cyril VETTORATO (Paris Cité)

Tatiana VICTOROFF (Strasbourg) [2^{ème} mandat]

Anne-Gaëlle WEBER (Arras)

Karl ZIEGER (Lille)

9. Présentation de la présidente de la 10^e section du CNU

Bilan de la session CNU de la 10^e section (2023), établi par le bureau de la section 10 (Présidente : Anne-Gaëlle Weber, Vice-présidente : Isabelle Krzywkowski, Assesseurs : Emilie Picherot et Raphaëlle Guidée)

I. Session de qualification

Le ministère examine la recevabilité des dossiers dématérialisés. Il est indispensable de présenter un dossier complet au moment de la date limite de dépôt, sinon le dossier sera déclaré irrecevable. Le bureau de la section 10 invite les candidats à consulter la liste des pièces obligatoires et à prendre connaissance, sur le site de la CP-CNU, des recommandations de la section qui mentionnent notamment la nécessité, pour permettre une expertise approfondie, de faire figurer dans le dossier le mémoire de doctorat, en particulier pour les candidats à une première qualification.

Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de Maître de Conférences en 2023 :

Sur 140 dossiers inscrits et recevables, 66 ont été qualifiés ou requalifiés, 30 n'ont pas été qualifiés et 44 dossiers ont été classés « hors-section ». 96 dossiers correspondaient donc aux attentes disciplinaires et le taux de qualification de ces dossiers est de 69 %.

À titre de comparaison, sur 124 dossiers inscrits et recevables en 2022, 2 se s'étaient vus refuser la dispense de doctorat, 63 avaient été qualifiés ou requalifiés, 22 n'avaient pas été qualifiés et 37 avaient été classés « hors-section ». 85 dossiers correspondaient donc aux attentes disciplinaires et le taux de qualification de ces dossiers était de 74%.

Nota Bene : ces chiffres sont issus des délibérations de la section 10.

Résultats chiffrés de la procédure de qualification aux fonctions de Professeur des Universités en 2023 :

Sur 7 dossiers inscrits, une dispense de soutenance d'Habilitation de recherche a été refusée.

Sur les 6 dossiers restants, 3 ont été qualifiés, 2 n'ont pas été qualifiés et 1 a été évalué comme ne relevant pas de la section 10 (« hors-section »).

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires est donc de 42 %.

À titre de comparaison, les données chiffrées en 2022 étaient les suivantes :

Sur 8 dossiers inscrits et 7 recevables, 3 avaient été qualifiés, 2 non qualifiés, 2 classés « hors-section ».

Le taux de qualification des dossiers qui correspondent aux attentes disciplinaires était donc de 37,5%.

Remarques

Les résultats restent globalement stables. On peut noter toutefois une augmentation, en 2023, du nombre de candidates et candidats à la qualification aux fonctions de Maîtresse et Maître de Conférences. La diminution du nombre de candidatures, au niveau du corps des Professeurs, se confirme et résulte de l'application en urgence de la LPER contre laquelle la section 10 du CNU a pris position à plusieurs reprises. Corrélativement, on peut regretter que le nombre de postes ouverts au recrutement soit aussi faible.

Le pourcentage d'avis « hors-section » demeure toujours aussi important pour les dossiers de candidature à la qualification aux fonctions de Maîtresse et Maître de Conférences notamment. La dématérialisation des dossiers encourage de manière manifeste les candidatures multiples. Les candidats sont vivement invités à consulter l'ensemble des recommandations élaborées par les membres de la section 10 sur le site de la CP-CNU ou sur le site de la SFLGC.

Les candidats malheureux sont invités également à tenir compte des avis rendus par la section et éventuellement, à consulter les rapports afin de tenir compte des remarques et conseils formulés avant de soumettre de nouveau leur dossier de candidature.

II. Session de promotions

En 2023 ont été attribuées 2 promotions à la hors-classe des Maîtres de conférences (5 candidatures), 2 à la classe exceptionnelle des Maîtres des Conférences (4 candidatures), 2 à la première classe des Professeurs (9 candidatures), 1 à la classe exceptionnelle 1 et 1 à la classe exceptionnelle 2. Les quotas de promotions ont donc encore diminué par rapport aux années précédentes, alors même que le nombre de candidatures à la première classe et à la classe exceptionnelle du corps des Professeurs ne cesse d'augmenter.

Le nombre extrêmement réduit de promotions pouvant être attribuées par le CNU ne reflète en aucun cas la grande qualité des dossiers de candidature présentés et le remarquable et durable investissement dont ces dossiers témoignent.

CRCT

Cette année, la section disposait d'un semestre CRCT (Congé pour recherches ou conversion thématique), alors que 6 candidats avaient présenté leur dossier (3 MCF, 3 PR).

Promotion interne dite de « repyramidage »

La Loi de Programmation et de la Recherche (2021-2030) prévoit un protocole « carrières et rémunérations » qui a été mis en place dès 2022 (décret 2021-1722 du 20 décembre 2021). Il prévoit, d'ici 2025, 2000 promotions de Maîtres de Conférences comme professeurs des universités. Les établissements ont reçu des tableaux de priorité par section CNU (l'objectif étant d'atteindre un pourcentage de 40% de Professeurs dans le corps des Enseignants-Chercheurs).

Les sections CNU ont à dispenser un avis consultatif sur l'« aptitude » et l'« expérience » professionnelles, - avis rendu après celui du conseil académique des établissements auprès desquels les candidats déposent

une candidature. Les avis « les plus favorables » sont ensuite retenus par une commission chargée par le chef d'établissement d'auditionner les candidats. Deux dossiers de candidature, de très grande qualité, ont été déposés auprès de la section 10.

III. Prime individuelle (RIPEC)

L'année 2022 a vu la mise en place du référentiel de primes (RIPEC) et, en son sein, des nouvelles modalités de prime individuelle. Si, en 2022, l'évaluation des dossiers reposait à la fois sur l'évaluation de la pédagogie et des enseignements, de la recherche et des tâches d'intérêt collectif, il a été décidé en 2023 que l'évaluation se ferait en fonction des missions des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses telles que décrites dans le décret du 06 juin 1984, charge étant confiée aux présidents des universités et aux expertises organisées par les Conseils centraux des établissements d'attribuer les primes en fonction des critères et des quotas adoptés par chacun des établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'évaluation, purement consultative, des sections du CNU a été délivrée avant celle des établissements et leur a été transmise. Elle se résume, depuis 2023, à une seule lettre (A, B ou C).

En 2023, la section 10 a examiné 24 dossiers de Maîtres de conférences (23 en 2022) et 14 dossiers de Professeurs (17 en 2022). Les membres de la section tiennent à souligner la grande qualité des dossiers soumis et l'investissement remarquable des candidats.

Afin de permettre une lecture plus aisée des expertises aux experts des conseils internes qui ne relèvent pas nécessairement des mêmes sections disciplinaires et aux présidents des universités chargés de répartir les primes dans les trois catégories initiales, la section 10 du CNU a accompagné la note attribuée d'un commentaire rédigé assez long où les « missions des enseignants-chercheurs » imputables à des spécialistes de littérature générale et comparée étaient détaillées en fonction des trois entrées principales (Recherche, Enseignement, Implications collectives).

IV. « Suivi de carrière »

La section 10 continue à refuser de mettre en place le suivi de carrière et n'a donc pas siégé à cette fin en 2022. 27 des 55 autres sections refusent toujours de mettre en œuvre ce suivi de carrière. La question de la pertinence de ce suivi de carrière sera de nouveau discutée lors des assemblées générales de la CPCNU.

Remarques générales

La section 10 est très attachée à la procédure de qualification ; celle-ci est la seule garante d'une évaluation disciplinaire, nationale et équitable. Cette évaluation par ailleurs est la seule qui ne prenne pas seulement en compte le doctorat mais aussi l'ensemble des productions et activités d'enseignement des candidats. Elle est également attachée à la délivrance possible de promotions ou d'avancements de grade et à l'évaluation des dossiers de prime individuelle par les pairs puisque l'évaluation par le CNU est la seule désormais qui puisse délivrer une expertise disciplinaire nationale.

Le mandat qui s'achève a été marqué par une augmentation des tâches dévolues aux membres du CNU et par une réduction de l'autorité de ses évaluations au profit des établissements, voire des chefs d'établissements. Les membres de la section 10 ont toujours collégalement exprimé leurs réticences à la mise en place de systèmes d'évaluation, de promotion ou de recrutement qui pouvaient menacer le devenir de la communauté des comparatistes. Ils se sont réjouis de pouvoir à ce sujet partager les vues des membres de la Société de Littérature Générale et Comparée et de bénéficier de son soutien pour diffuser leurs prises de position.

Au terme de ce mandat, la Présidente de la section 10 du CNU se permet de dire son admiration pour la rigueur des membres de la section dont elle a eu l'honneur de coordonner les travaux et de rappeler leur dévouement sans faille à la collectivité comparatiste des doctorantes et doctorants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et chercheuses et chercheurs.

10. Relation avec les doctorantes et doctorants en littérature comparée

Véronique Léonard-Roques, a été chargée par le CA de la SFLGC de cette question, avec Élodie Coutier, toutes deux prennent la parole.

Les échanges lors des doctoriales se sont avérés très féconds et ont permis de constituer une liste de diffusion. Les jeunes docteurs de l'atelier organiseront deux ateliers à l'automne 2023 et au printemps 2024. La première de ces séances, organisée par visioconférence, sera consacrée à des questions de méthodologie, le thème de la deuxième n'est pas encore déterminé. Il est prévu d'organiser une journée d'étude en juin. On signale aussi l'organisation d'une journée à l'université de Saint-Etienne, accessible également par visioconférence, intitulé « Vulgarisons la littérature comparée ». Un carnet hypothèses.org intitulé « atelier des doctorants de la sflgc », qui réunirait notamment les comptes rendus des réunions en visioconférence et des liens vers différentes associations pertinentes, va être créé, dont Elodie Coutier a bien voulu accepter d'assumer la responsabilité. Un renvoi y sera fait sur le site de la SFLGC afin de lui donner de la visibilité. Véronique Léonard-Roques rappelle l'importance de la circulation de l'information entre les initiatives des doctorants.

Le Président remercie Élodie Coutier et Véronique Léonard-Roques pour le travail accompli et se réjouit que cette question essentielle des doctorants soit maintenant pleinement au centre des préoccupations de la Société. Il rappelle que le dernier conseil d'administration a validé le principe de l'attribution d'une partie des cotisations des doctorants au soutien d'initiatives de leur part, sur soumission d'un projet au conseil d'administration.

11. Informations sur la Bibliothèque comparatiste

Il est ensuite question de l'évolution de la Bibliothèque comparatiste ou BEL. Il a été décidé lors du conseil d'administration du 7 octobre 2023 de la transformation de la BEL en revue, dotée d'un ISSN, et par conséquent de créer rétroactivement des numéros avec les articles déjà publiés. La discussion se poursuit concernant le statut de ces articles, dont certains sont déjà anciens, et les modalités de diffusion de la revue. Cette revue, qui sera intitulée « Bibliothèque comparatiste », conservera une forte dimension méthodologique. Le Président remercie très chaleureusement Enrica Zanin, qui n'a malheureusement pas pu être présente à l'AG, pour son investissement dans ce dossier important pour la vie scientifique et intellectuelle de la Société.

12. Congrès et manifestations à venir

Quelques dates :

Congrès de la SFLGC à Clermont-Ferrand 4-7 juin 2024

Congrès de l'AILC en Corée 28 juillet-1^{er} août 2025 [l'appel n'a pas encore été publié]

Congrès de la SELC à Paris (Sorbonne U.) 2-6 septembre 2023. On invite Bernard Franco, président de la SELC, à dire quelques mots de ce congrès et, plus largement de la SELC. Coorganisé par le CRLC et un groupement d'intérêt scientifique pluridisciplinaire consacré aux « Jeux et Société », qui associe différentes institutions, le congrès de 2024 s'intitule « Le jeu. Gaming, gambling and play in literature ». L'appel se trouve déjà sur le site de la SFLGC. Bernard Franco ajoute qu'à cette Société sont liées deux publications, bilingues : la revue *Complit* publiée chez Classiques Garnier, et deux collections chez l'éditeur allemand Ibidem, dédiées aux monographies et aux collectifs.

Jean-Louis Haquette remercie Bernard Franco pour sa présentation. Il souligne l'intérêt de participer à ce congrès comme des publications sous l'égide de la SELC, qui permettent notamment de diffuser des publications francophones de façon internationale.

13. « Littératures en partage » et « Horizons comparatistes » : bilan et perspectives

Trois rencontres, dans le cadre de « Littératures en partage », sont prévues au printemps : Chloé Chaudet et Jean-Marc Moura au sujet des espaces transatlantiques, Carole Boidin et Émilie Picherot sur le domaine arabophone, et Claire Placial, Isabelle Poulin et Marie Vrinat au sujet des traductions et de leur enseignement.

« Horizons comparatistes » : aucune rencontre n'est encore prévue, le prochain Salon du Livre en fournira sûrement l'occasion.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée s'achève peu après 17h30.

Jean-Louis Haquette, président de la SFLGC
Zoé Schweitzer, secrétaire générale de la SFLGC

Annexe

RAPPORT FINANCIER SFLGC 2023 (A LA DATE DU 5 NOVEMBRE 2023)

RECETTES 2023

Cotisations 2023 x 248 membres	9920,00
Cotisations 2023 x 56 doctorants	1120,00
Cotisations 2024 x 1 membre régulier + 1 doctorante	60,00
Aide à la communauté offerte par Litinné Koffi Messan MOLLEY (Togo)	67,00
Soutien association sportive/culturelle (1/9/23 et 1/10/23)	10,06
TOTAL RECETTES	11177,06

DEPENSES 2023

➤ DEPENSES EFFECTUEES :

Site	
Abonnement OVH site internet sflgc.org (13/02/2023, 13/10/2023)	182,24
Mise à jour et évolution du site (facture 2023-11, payée à Denis Chiron le 12/07/2023)	390,00
Évolution graphique du site (Mikaël Cixous, 7/5/2023)	418,00
Congrès	
Doctoriales Angers (19/06/2023)	1 000,00
AILC	
Cotisation AILC (pour 156 membres) (28/04/2023)	1560,00
Prix de thèse	
Prix de thèse SFLGC 2022 (29/06/2023)	1 000,00
Journée d'agrégation	
Journée d'agrégation gouter (24/06/2023)	33,20
Journée d'agrégation déjeuner (24/06/2023)	194,5
Journée d'agrégation train Caroline Lepage (8/7/2023)	177,60
Frais bancaires	
Paielements en ligne (au 5/11/2023)	103,82
Gestion de compte (facture SGT), (5,03 par mois) (au 7/11/2023)	50,30
Cotisation annuelle Eurocompte (16/01/2023, 19/04/2023, 18/07/2023, 16/10/2023)	84,00
Divers	
Total dépenses effectuées	5193,66

➤ RESTENT A IMPUTER :

Prix de thèse SFLGC 2023	1 500,00
Volume 2023 de <i>Poétiques comparatistes</i> (estimation large)	5 000,00
TOTAL DEPENSES EFFECTUEES ET DEPENSES A IMPUTER	6 500

Solde du compte courant : +16 497,12 (7/11/2023)

Solde du Livret bleu : +25 254,91 (7/11/2023)